

PROJET / lettre de mission du référent en matière de harcèlement et lutte contre les violences sexuelles et sexistes au ministère en charge de l'agriculture

Monsieur, Madame,

Les membres du CHSCT-m vous ont désigné comme référent en matière de harcèlement et lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) au ministère en charge de l'agriculture jusqu'au terme de la mandature 2019-2022.

Je vous remercie de votre engagement au bénéfice de cette mission, qui constitue un axe essentiel du Plan d'action égalité professionnelle MAA 2021-2023. Votre mission s'inscrit plus généralement en cohérence avec les actions en cours de mise en place au titre notamment des suites des résultats du baromètre social 2021 et du dispositif de signalements des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

En tant que référent :

-vous aurez un rôle d'interface entre l'administration et les organisations syndicales sur les sujets de VSS, dans le cadre des actions de prévention et de traitement des situations correspondantes,

-vous aurez un rôle de suivi des différentes mesures relatives à ces sujets et notamment le suivi du bilan des signalements reçus dans le cadre dans ce domaine et des suites qui y sont données, afin d'établir des préconisations.

-vous présenterez les bilans utiles.

-vous pourrez être convié aux réunions et GT sur ces sujets et contribuer à la préparation du CHSCT-m pour ce volet, en s'appuyant sur les réseaux d'experts dédiés.

Dans cette perspective, une formation spécialisée vous sera proposée, pour permettre une approche professionnalisée des enjeux liés à cette thématique et, le cas échéant, recueillir la parole des agents concernés. Vous disposerez également d'une ligne téléphonique dédiée.

Une réunion d'échange initiale avec l'administration permettra de préciser les modalités opérationnelles de votre mission.

Je vous remercie pour votre engagement au bénéfice de cette mission et vous prie d'agréer mes considérations distinguées.